

PINSAGUEL



*La Confluence*

# Document d'information communal sur les RISQUES MAJEURS

Édition 2013

*Document à conserver*





**L'article L.125-2 du Code de l'environnement**

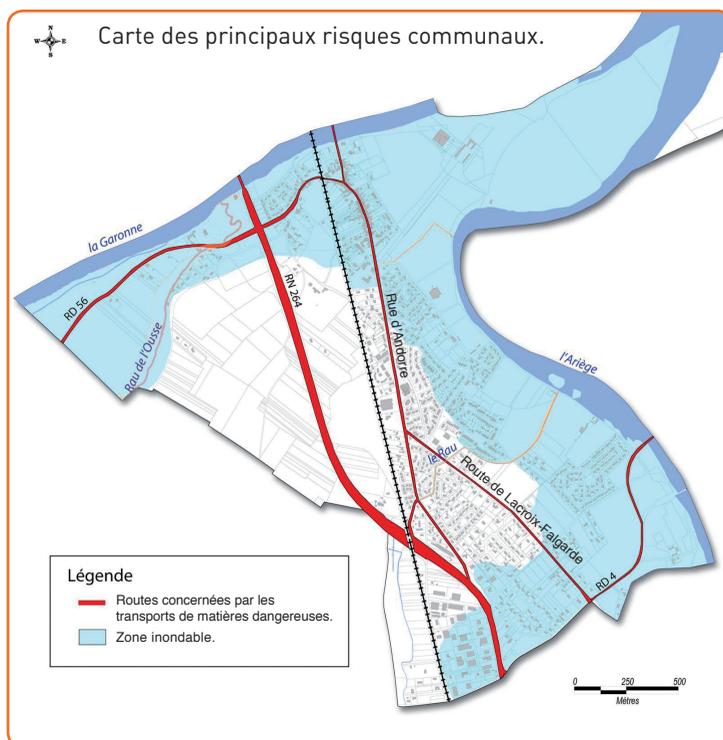
dispose que « le citoyen a un droit à l'information sur les risques technologiques et naturels prévisibles auxquels il est soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Le risque majeur se définit comme un risque brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique (lié aux activités humaines), qui entraîne des conséquences importantes sur les personnes, les biens et l'environnement.

Chacun doit mettre en place, à son niveau, tous les moyens pour limiter les impacts de tels événements.



**À chaque risque correspondent des consignes particulières à adopter pour se protéger et ne pas gêner l'intervention des secours.**



**P**our les citoyens, l'information sur les risques majeurs est un droit. Pour les pouvoirs publics, elle est une obligation. Pour tous, elle est le gage d'un comportement responsable face au risque.

Le présent « Document d'information communal sur les risques majeurs » (DICRIM) vise à répondre à ces impératifs.

Il précise chacun des risques majeurs auxquels notre commune est confrontée, qu'il s'agisse d'une inondation, d'un accident de transport de matières dangereuses, d'une catastrophe nucléaire ou de toute autre catastrophe naturelle ou technologique.

Notre DICRIM recense les bons réflexes opérationnels adaptés à chaque risque afin de limiter au maximum les hésitations et improvisations le moment venu et de faire face aussi efficacement que possible à un événement.

Ce DICRIM synthétique s'inscrit dans le cadre plus large du Plan communal de sauvegarde, socle de l'organisation et de l'intervention municipales face aux risques majeurs. Ce Plan communal de sauvegarde s'appuie sur les moyens communaux existants. Pour autant, il ne saurait être figé et immuable. Il est évolutif, révisé et enrichi annuellement.

Nous savons que le risque zéro n'existe pas. C'est pourquoi, en matière de prévention, notre effort se doit d'être collectivement maximal ; vous savez que nous y veillons chaque jour.

Le Maire  
Jean-Louis Coll

**Ce document vous permet de connaître :**

- les risques existants sur la commune,
- les moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics pour réduire les risques et gérer la crise,
- les actions que chacun doit entreprendre pour limiter les risques sur les biens et les personnes.
- les mesures à prendre en cas de survenance du phénomène.

Conception et réalisation : In extenso, 05 61 90 29 15.

## LA PANDÉMIE GRIPPALE

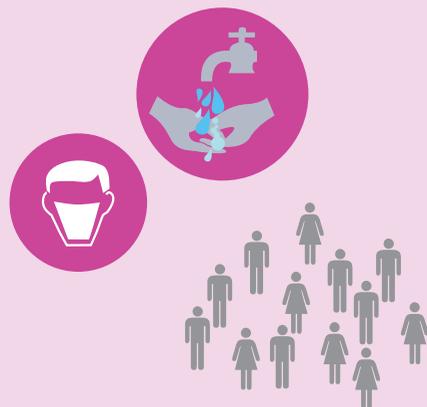
La menace d'une pandémie grippale est liée à l'apparition éventuelle d'un virus de la grippe hautement pathogène, contre lequel la population mondiale ne présenterait pas d'immunité.

Dans une situation d'une telle gravité, le maire veille à la limitation des risques de contagion, au maintien de la capacité des services communaux à faire face à la crise et à la protection des acteurs communaux de la crise.



### Consignes de sécurité et bons réflexes

- ✓ Penser à se laver régulièrement les mains.
- ✓ En cas de maladie, porter un masque chirurgical en présence d'un tiers.
- ✓ Éviter au maximum les lieux de rassemblement.



## LES RISQUES

## NATURELS D'INONDATIONS ET MÉTÉOROLOGIQUES



### INONDATIONS

### ET RUPTURE DE BARRAGE



Suite à de fortes précipitations, le débit des cours d'eau augmente : leur niveau d'eau monte et la vitesse s'accroît. Le danger peut alors venir des débordements d'un cours d'eau ou de la saturation du réseau d'évacuation des eaux pluviales.

La commune de Pinsaguel se situe à la confluence de la Garonne et de l'Ariège. Les ruisseaux de l'Ousse, le Rau et, dans une moindre mesure, la Lèze sont susceptibles de provoquer un ruissellement, voire une inondation sur le territoire communal. La commune est également soumise au risque de rupture du barrage de Cap de Long sur la Garonne et de celui de Montbel sur l'Ariège.



### Consignes de sécurité et bons réflexes

#### Avant

Consulter des bulletins météo et les cartes vigilance crues sur [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)  
Fermer portes et fenêtres.  
Couper gaz et électricité.  
Amarrer les cuves.  
Surélever le mobilier, monter les biens et documents de valeur à l'étage si vous en disposez.

#### Pendant

Ne pas utiliser son véhicule.  
Ne pas circuler sur les routes inondées.  
Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils sont mis en sécurité.  
Rester dans les étages supérieurs.  
N'évacuer que sur ordre des autorités.  
Ne pas revenir sur ses pas.

#### Après

Aérer et désinfecter les pièces.  
Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.  
Ne pas consommer l'eau du robinet avant avis conforme de la mairie.  
Chauffer dès que possible.

# LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

## Prévention, protection et surveillance

Météo France assure l'observation et la prévision météorologiques, informe et alerte la population et les autorités. Des cartes de vigilance sont élaborées deux fois par jour et actualisées à tout moment si nécessaire. Le maire peut être ainsi conduit à aviser la population, interdire une manifestation jugée à risque, faire fermer tout ou partie des espaces publics.

Le plan de zone intempéries Sud-Ouest vise quant à lui à assurer au mieux l'écoulement du trafic routier. Le déneigement des voies de circulation répond ainsi à l'obligation de continuité de service public.

Le plan départemental grand froid se traduit au niveau communal par une hausse des dispositifs d'accueil et d'hébergement d'urgence.



**La grêle** est une précipitation météorologique formée de grains de glace ou grêlons. Si l'on considère les dommages économiques causés à l'échelle de la région Midi-Pyrénées, la grêle est à mettre en tête des catastrophes atmosphériques.



**La canicule** est une période de forte chaleur durant l'été. Elle peut durer plusieurs semaines et engendrer des dégâts importants pour la nature et peut être la cause de décès notamment chez les personnes sensibles (personnes âgées ou handicapées...).



**La neige** expose la commune et ses habitants à un risque d'impraticabilité des routes, de rupture des lignes électriques et éprouve les toitures. Le plan neige de la commune est alors activé pour l'accueil des sinistrés de la route, pour l'assistance des habitants de Pinsaguel et pour le dégagement des voies prioritaires (centres de soins, routes, services publics...).



**Les tempêtes** en Haute-Garonne ont surtout lieu en automne-hiver. Les vents violents peuvent être généralisés par des mini-tornades ou des nuages d'orage. Ils apparaissent alors brusquement et concernent en général une zone très limitée à l'échelle du département.



## Consignes de sécurité et bons réflexes

### Avant

Se tenir informé des risques météorologiques.  
Rentrer les objets susceptibles d'être emportés.  
Gagner un abri en dur et fermer portes et fenêtres.

### Pendant

Ne pas sortir.  
Écouter la radio (France Inter 87.9 FM et 88.1 FM, Sud Radio 101.4 FM, France Info 105.5).  
S'informer du niveau d'alerte, de la météo et des consignes de sécurité.  
Débrancher les appareils électriques et les antennes.  
Se déplacer le moins possible.  
Ne pas téléphoner.

### Après

Réparer sommairement ce qui peut l'être (toiture notamment).  
Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre.  
Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.



## Consignes de sécurité et bons réflexes

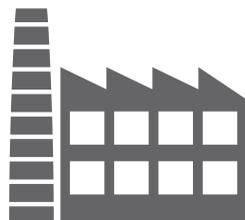
### En cas de canicule

Passer au moins 3 heures par jour dans un endroit frais.  
Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour.  
Boire fréquemment et abondamment de l'eau, même sans soif.  
Éviter de sortir aux heures les plus chaudes.

### En cas de neige

Protéger les installations du gel et saler les trottoirs devant le domicile.  
Éviter de prendre la route.  
En cas de déplacement obligatoire, se renseigner sur les conditions de circulation, signaler son départ et sa destination à un proche.  
Si vous êtes bloqué dans votre véhicule, éteindre le moteur et attendre les secours.  
Ne pas s'approcher des lignes électriques.  
S'abriter dans un bâtiment au toit solide.  
Prévoir des vêtements chauds et quelques provisions.

## LES RISQUES INDUSTRIELS

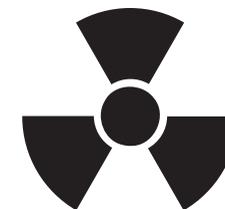


L'accident industriel peut se manifester par une explosion, un incendie ou un dégagement toxique.

La commune de Pinsaguel ne fait pas partie du périmètre du PPI (Plan particulier d'intervention) de l'entreprise Linde Gas, située à Portet-sur-Garonne, établi par le préfet. Cependant, par précaution, il est utile d'être informé de ce risque en cas d'extension d'un événement et dans le cadre de vos déplacements.



## LES RISQUES NUCLÉAIRES



La commune de Pinsaguel n'est pas directement exposée au risque lié à la centrale nucléaire de Golfech. Cette dernière se trouve dans le Tarn-et-Garonne, à une distance de 80 kilomètres environ.

Cependant, la Haute-Garonne étant un département limitrophe du Tarn-et-Garonne, la préfecture a mis en place un Plan d'iode départemental, destiné à gérer les stocks d'iode dits de proximité.

L'absorption d'iode stable permet de saturer la thyroïde qui ne peut plus fixer l'iode radioactif susceptible d'être rejeté par les centrales nucléaires en cas d'accident grave. Cela réduit les risques de cancer de la thyroïde.

Ainsi, des lieux de distribution à l'ensemble de la population ont été prévus, en cas d'accident, en mairie et à la salle de la Muscadelle.



### Consignes de sécurité et bons réflexes

#### Avant

S'informer des risques encourus et mesures de sauvegarde.

Avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement : adhésif...

#### Pendant

Rejoindre le bâtiment le plus proche pour s'y confiner.

Boucher portes, fenêtres, aérations, cheminées.

Arrêter la ventilation ou climatisation.

S'éloigner des portes et fenêtres.

Ne pas fumer et éteindre toute flamme nue (bougie, allumette, cuisinière, chauffage à gaz).

Ne pas téléphoner pour éviter de saturer les lignes.

Écouter la radio (France Inter

87.9 FM et 88.1 FM, Sud Radio 101.4 FM, France Info 105.5 FM).

Ne pas aller chercher ses proches.

Se laver en cas d'irritation et si possible changer de vêtements.

Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

#### Après

Aérer le local de confinement.



### Consignes de sécurité et bons réflexes

#### Avant

S'informer sur les risques encourus.

#### Pendant

Entrer dans le bâtiment le plus proche.

Fermer toutes les ouvertures, boucher les entrées d'air et arrêter les ventilations.

Couper le chauffage.

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

Éviter de téléphoner.

Ne pas fumer.

En cas d'exposition à des poussières radioactives, se doucher et changer de vêtements.

#### Après

Ne sortir qu'en fin d'alerte.

Ne pas consommer d'aliments frais sans avis des autorités sanitaires.

## TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les produits dangereux sont des substances qui, par leurs propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'ils sont susceptibles de mettre en œuvre, peuvent provoquer des dangers graves pour l'homme, les biens ou l'environnement.



La commune est exposée aux risques liés au transport par camions sur les axes routiers, en particulier la RN 264, la rue d'Andorre, la RD4 et la RD56, ainsi que sur l'itinéraire emprunté lors de la desserte de la station-service installée dans la commune.

Afin de limiter au maximum les risques de transport de matières dangereuses, des plaques signalétiques réglementaires sont apposées sur les véhicules et renseignent sur les types de danger, le code de la matière transportée et le code du risque. La qualification des personnels impliqués est aussi réglementée.



## Consignes de sécurité et bons réflexes

### Avant

S'informer des risques encourus.

Avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement (adhésif).

### Pendant

Si vous êtes témoin, donner l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17).

En cas de nuage toxique :  
 – se mettre à l'abri chez soi ou dans le bâtiment le plus proche ; fermer les portes et les fenêtres, arrêter les ventilations ;  
 – fuir perpendiculairement au vent ou quitter rapidement la zone.

Dans tous les cas : écouter la radio, ne pas fumer, ne pas aller chercher les

enfants à l'école, ne pas téléphoner (sauf pour donner l'alerte).

### Après

Aérer le local de confinement.

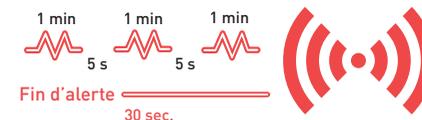
## SAVOIR DÉTECTER LES SIGNAUX D'ALERTE

La commune de Pinsaguel possède différents moyens et méthodes d'alerte pour informer la population de l'évolution de la situation. Chacun de ces moyens est utilisé selon la localisation des personnes à contacter et l'ampleur de l'événement.

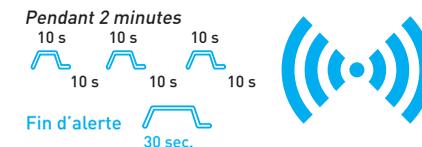
### LES CODES SONORES DIFFUSÉS PAR LA SIRÈNE

En fonction du risque, deux codes ont été définis par les équipes municipales :

La première modulation correspond au signal du réseau national d'alerte et sera utilisée pour prévenir de toute situation de péril imminent.



La seconde modulation sera utilisée pour prévenir des risques d'inondation importants à Pinsaguel.

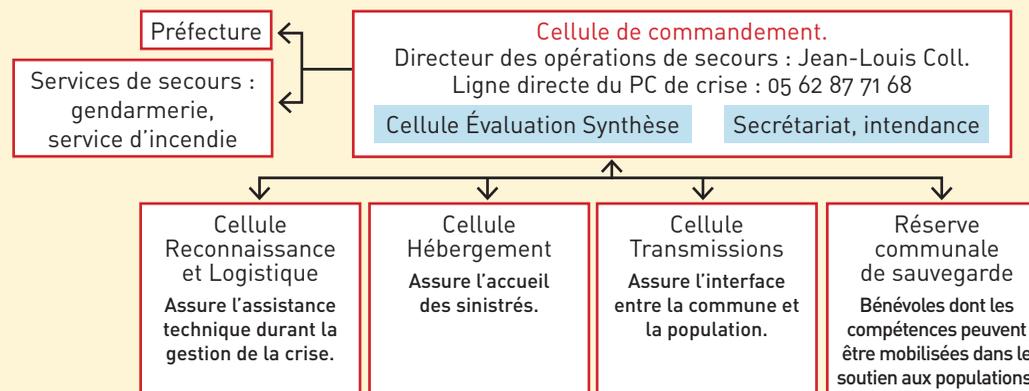


### L'organisation communale de crise

La mairie participe à l'information et à l'alerte des populations en danger, à leur mise à l'abri, à l'assistance, à l'évacuation et à l'hébergement, et assure la continuité des services publics municipaux et le retour à la vie normale.

Sauf conditions particulières, les opérations de secours (protection, soin, médicalisation, évacuation vers les hôpitaux) sont assurées par les services d'urgence spécialisés.

L'alerte de la population peut être assurée par les sirènes du réseau national d'alerte, par les services municipaux (véhicules équipés de haut-parleurs, porte-à-porte) ou par une cellule communale chargée d'alerter par téléphone les établissements et les personnes.





# Rappel général



## EN CAS D'ALERTE OU DE RISQUE



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.**

**Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les secours.**

**Écoutez la radio (France Inter 87.9 FM et 88.1 FM, Sud Radio 101.4 FM, France Info 105.5 FM) et respectez les consignes des autorités.**

**N'évacuez le domicile que sur ordre des autorités.**

**Lorsque votre famille est en sûreté, pensez à aider vos voisins, les personnes isolées ou handicapées.**

**Portez les premiers secours aux personnes blessées sans vous mettre en danger.**



**Pensez à protéger votre vie avant vos biens.**

**Respectez les consignes générales décrites dans ce document.**

## EN CAS DE CRISE

**Un PC de crise est ouvert à la mairie de Pinsaguel.  
Tél. 05 62 87 71 68.**

## EN CAS D'AVIS D'ÉVACUATION



**Le lieu de regroupement prévu par la commune est la salle de la Muscadelle.**

**Gardez votre calme, faites confiance aux services de secours et respectez leurs consignes.**

## EN CAS D'ÉVÉNEMENT EXTRÊME



**La municipalité pourra vous orienter vers des centres d'accueil installés dans les communes voisines.**